

Communes concernées

Crans-Montana, Icogne, Lens

Population (au 31.12.2022)

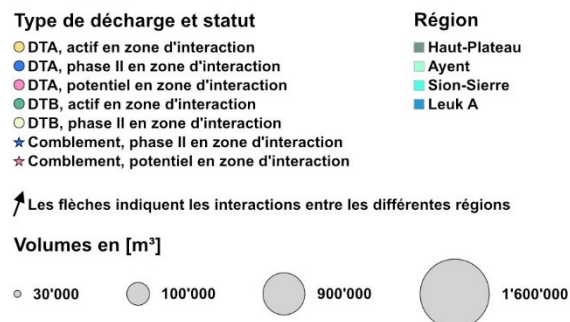
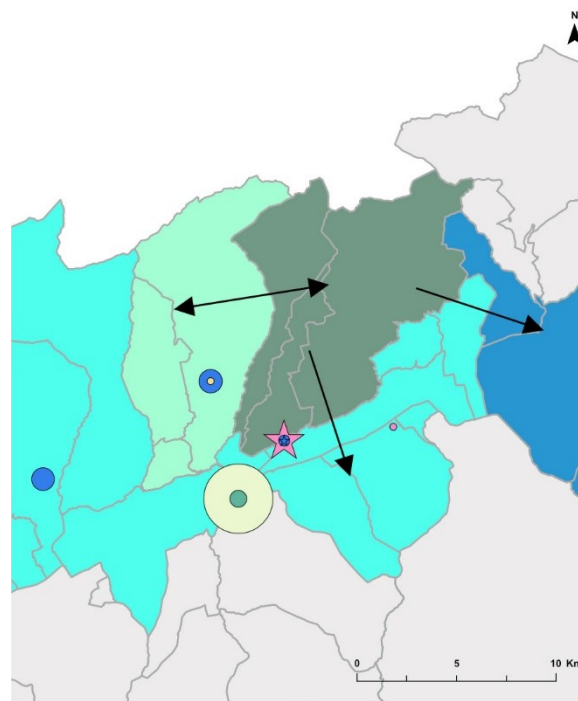
15'313 habitants

Production annuelle moyenne (calculée sur la période 2017-2022)⁴³

- m³/an

Production annuelle moyenne par habitant

- m³/hab/an



Aucune décharge de type A en activité

Aucun projet ou site potentiel de DTA connu

⁴³ Selon les décharges existantes sur le territoire concerné.

Viabilité des projets

Le **Haut-Plateau** n'a aucune décharge de type A en activité. De plus, cette région n'a pas à proprement parler de projet de DTA. Néanmoins, un projet de grande envergure est prévu afin d'agrandir la zone artisanale du Ley de Sion (Crans-Montana et Lens). Ce remblai pourrait donc être une solution temporaire à court terme pour les matériaux d'excavation non pollués. En effet, il est prévu de remblayer les 130'000 m³ dans un horizon de 3 à 4 ans. Les autorités cantonales sont en cours d'étude du dossier.

La région du Haut-Plateau n'a selon le catalogue actuel aucun site potentiel recensé. Cependant, selon le Plan directeur intercommunal (PDi) actuellement en consultation au sein des services cantonaux, deux sites du même type que celui de Ley de Sion sont prévus sur ce territoire. Il s'agit des Mouchannes (Crans-Montana) et du Liron (Lens). Ces deux projets sont évalués à 90'000 m³, respectivement 170'000 m³. Ces remblais pourraient donc également offrir des solutions pour les matériaux d'excavation non pollués.

Interactions

Étant donné sa situation géographique, la région du **Haut-Plateau** aura davantage d'exportation que d'importation en direction des régions voisines, soit principalement Sion-Sierre. Elle pourrait aussi se tourner vers Ayent et Leuk A.

Mesures

		HORIZON DE TEMPS ⁴⁴	ENTITÉ RESPONSABLE
DTA_09_1	Mise en place des moyens nécessaires pour que l'octroi de l'autorisation de construire du site en zone artisanale de Ley de Sion puisse être finalisé dans un horizon de temps inférieur à 2 ans.	Court terme	Canton
DTA_09_2	Mise en place des moyens nécessaires pour que les projets des sites des Mouchannes et du Liron puissent être autorisés dans un horizon de temps inférieur à 5 ans.	Moyen terme	Canton / communes
DTA_09_3	Recherche d'autres sites potentiels.	Moyen terme	Canton / Communes

⁴⁴ Les horizons de temps sont catégorisés comme suit : Court terme : < 2 ans ; Moyen terme : > 2 ans et < 5 ans ; Long terme : > 5 ans.